

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure**  
**du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 9 Novembre 2016**

Quinze membres du Conseil sur 21 (3 sièges vacants) étaient présents ou représentés, trois procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Mme la Rectrice**

Mme Anne DAUVERGNE  
M. Bruno HEIN  
Mme Sophie PROST  
Mme Annie SIMONET

**Membres désignés par M. Le Président de l'uB**

Mme Géraldine FARGES (arrivée à 10 H 20)  
Mme Elsa LANG RIPERT  
M. Denis LOIZON  
Mme Séverine MILLOTTE (procuration à Mme Elsa LANG-RIPERT)  
M. Max NOUBEL  
Mme Véronique PARISOT (procuration à M. Max NOUBEL)

**Membres désignés par les membres du Conseil d'école**

M. Vincent BONNAIRE (procuration à M. Denis LOIZON)  
Mme Odile GUERIN (arrivée à 10 H 30)  
Mme Anne-Marie HOUILLON  
M. Laurent TAINURIER  
M. Eric VIOLETTE

**Membres invités**

M. Francis BORDES  
M. Gracian DIDIER  
M. Jean-Christophe DUFLANC  
Mme Marie-Geneviève GERRER

**L'ordre du jour de la réunion est le suivant :**

- 1 - Compte-rendu du COSP du 8 juin 2016
- 2 - Point sur les membres du COSP
- 3 - Projet vidéogramme maths - Mâcon
- 4 - Plagiat
- 5 - Modifications des fiches filières
- 6 - Présentation du plan de formation

- 7 - Composition CPER DAEU A et EFEC
- 8 - Restrictions budgétaires
- 9 - Orientations stratégiques pour l'année 2016-2017
- 10 - Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose aux membres du COSP d'alléger les comptes rendus de séance : les points abordés, qui ne suscitent pas de débat, prendront la forme d'un relevé de décisions et les sujets plus sensibles conserveront le développement habituel. Mme Marie-Geneviève GERRER propose que le compte rendu de ce COSP fasse office de test : les membres du COSP sont invités à dire lors de la prochaine séance s'ils le trouvent trop abrégé.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du COSP que la remise des diplômes, dont l'organisation est confiée aux étudiants du département Denis Diderot, est fixée au samedi 4 février 2017, en présence de Mme la Rectrice et de M. le Président de l'université.

#### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2016

Le Président du COSP soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2016 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2

#### 2 - Point sur les membres du COSP

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite faire le point sur les membres du COSP à remplacer :

##### ➤ Membres désignés par le Recteur :

- ✓ M. Pierre-Alain CHIFFRE : remplacement par M. Jean-Christophe DUFLANC (en attente de validation).
- ✓ M. Guillaume LION : en attente de la nomination d'un nouveau délégué académique au numérique.

##### ➤ Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

- ✓ M. Thomas VERJANS, représentant des UFR, a muté dans une autre académie. En fonction des impératifs de parité, remplacement par Mme SALVADORI ou M. VECKERLE.
- ✓ M. Alain BOULEY ne s'estime plus légitime en tant que responsable du 2<sup>nd</sup> degré. Son remplacement est en cours de réflexion.

##### ➤ Membre désigné par les membres du Conseil d'Ecole :

- ✓ Mme Delphine PAUL : plus de 3 absences non justifiées – un mel lui sera adressé pour savoir si elle souhaite ou non maintenir sa présence

#### 3 - Projet vidéogramme maths – Mâcon

Jusqu'à présent, ce type de projet était financé sur les PRP/PCA alors qu'il serait plus cohérent qu'il le soit sur la pédagogie MEEF. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'il avait été décidé en séance que les projets ne pourraient débuter qu'après validation

du COSP. Elle précisera à la communauté ESPE que tout projet pédagogique qui ne serait pas présenté en COSP avant juin ne pourra faire l'objet d'un financement l'année suivante. Toutefois, dans le cas présent, le projet étant terminé et le nombre d'heures relativement restreint, Mme Marie-Geneviève GERRER propose de l'accepter.

Le Président du COSP soumet le financement du projet vidéogramme maths au vote qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 4 - Plagiat

En l'absence de Mme Véronique PARISOT, ce point sera abordé lors d'une prochaine séance.

#### 5 - Modifications des fiches filières

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que les modifications des fiches filières sont mineures et qu'elles ont déjà été validées en Conseil d'Ecole, sous réserve de validation par le COSP, puisqu'elles devaient être présentées en CFVU le 21 Septembre.

##### ⇒ L1 EFEC

✓ bascule des heures TD "Culture et Pratiques Artistiques" en heures TP pour passer ces activités en groupes de 20 étudiants maximum.

##### ⇒ L2 EFEC

✓ les contrôles continus sont transformés en contrôles terminaux  
✓ le stage, auparavant obligatoire, devient facultatif conformément aux directives ministérielles  
✓ des clarifications relatives aux règles de report de notes de contrôles continus ont été approuvées

##### ⇒ MEEF 2<sup>nd</sup> degré

Les modifications sont essentiellement liées à l'intégration de nouveaux modules dans le DU MEEFA : ajout de l'enseignement "Communication-Voix-Corps-Langage" retiré de la maquette du M2B et de "Pratiques artistiques" (en partenariat avec la DRAC et la Minoterie). Mme Elsa LANG RIPERT souligne l'investissement important de la DRAC dans les masters MEEF cette année. La nouvelle unité d'enseignement "DAC" (Démarche d'Action Citoyenne) est obligatoire pour les DU 2<sup>nd</sup> degré. Elle est également intégrée dans la trentaine de parcours adaptés du 2<sup>nd</sup> degré.

##### ⇒ MEEF 1<sup>er</sup> degré

Les modules "Communication-Voix-Corps-Langage" et ARP (Analyse Réflexive de la Pratique) sont obligatoires. La formation des partenaires a été formalisée dans la maquette du DU MEEFA et la "DAC" est optionnelle pour les DU 1<sup>er</sup> degré.

Le Président du COSP soumet les modifications des fiches filières au vote qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 6 - Présentation du plan de formation

Le plan de formation de formateurs MEEF (consultable à l'adresse <http://espe.u-bourgogne.fr/votre-ufr/missions/formation-continue.html>) est articulé en 3 parties :

- ✓ la formation de formateurs ESPE reprend l'organisation de l'ancien plan de formation et est réservée à l'ensemble des personnels qui interviennent en formation initiale MEEF (enseignants titulaires – FA (Formateur Académique) – PEMF (Professeur des Ecoles Maître Formateur) – vacataires...).
- ✓ la formation continue académique et départementale est consacrée à la formation continuée et continue. Elle est destinée aux personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et concerne un public désigné ou pré-identifié (T1 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés - chefs d'établissement - tuteurs M1 et M2 – formation des FA à l'admissibilité et à l'admission).
- ✓ le groupe de réflexion ou de travail, interne au département MEEF, pourrait être amené à établir des bilans, suivre un travail de recherche, mener des réflexions...

Sa structuration par public permet à la recherche d'être transversale aux 3 parties.

Ce plan de formation prend en compte la formation continuée et continue pour laquelle un enseignant chercheur est déjà intervenu dans un groupe de formation de formateurs dans le cadre de la journée CARDIE (Cellule Académique Recherche et Développement pour l'Innovation et l'Expérimentation) en lien avec la DAFOP. Les thématiques du 1<sup>er</sup> degré sont déclinées selon les besoins des départements. Une formation "déconstruire les neuromythes en éducation" à destination des Inspecteurs IEN a été demandée.

4

M. Jean-Christophe DUFLANC s'étonne que l'ensemble des inspecteurs ne soient pas informés de cette formation. Même si elle a une vraie expertise de recherche, il faut qu'elle réponde à des besoins partagés. Il y a une priorisation à établir et il faut donc veiller à ce que ces demandes soient portées, après étude préalable, par la DAFOP ou par les doyens.

Mme Anne DAUVERGNE insiste sur la nécessité de mettre en place une procédure qui assure l'information de la DAFOP et de l'ESPE. Au vue des contraintes budgétaires, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas redondance entre une rémunération en vacation DAFOP ou CARDIE et une prise en compte dans les services d'enseignement côté ESPE.

Mme Elsa LANG RIPERT précise, qu'en général, les formations sont validées en comité de pilotage de formation continue avec la DAFOP et la DSDEN. Elle convient de l'importance de définir un circuit, notamment pour les demandes qui s'expriment tout au long de l'année.

Mme Annie SIMONET signale qu'en Côte d'Or, ¼ seulement des T1 1<sup>er</sup> degré pourraient bénéficier des journées de formation, ce qui pose bien évidemment problème. Comme il reste des places pour des thématiques d'actualité, plutôt que de relancer un appel à candidatures, le choix s'est porté sur la désignation de T1 pour parfaire leur formation.

Mme Elsa LANG RIPERT indique qu'en effet, à Auxerre, Macon et Nevers, les collègues ont monté des actions pour les T1. Or, à Dijon, suite aux restrictions budgétaires de la formation initiale, les collègues 1<sup>er</sup> degré ont été plus frileux pour s'investir dans la formation continuée. Cependant, ils restent demandeurs pour construire des interventions avec le Rectorat.

Pour le moment, le département MEEF anticipe sur les décisions du comité de pilotage formation continue qui devrait se réunir prochainement.

Le Rectorat a fait le choix de confier la formation de ses personnels à l'ESPE, signe de confiance et de reconnaissance d'expertise de l'université. Mais, pour être en mesure d'identifier les besoins en formation des T1, M. Jean-Christophe DUFLANC rappelle la nécessité de s'appuyer sur des maquettes beaucoup plus détaillées qu'elles ne le sont actuellement. Il semble logique de savoir ce qui est fait avec finesse et précision.

Mme Elsa LANG RIPERT indique que pour le 2<sup>nd</sup> degré, les besoins ne peuvent pas s'exprimer de cette façon puisque les T1 sont issus de toutes les académies. Il faut donc réfléchir à comment les interroger presque indépendamment de la formation. Cette année, les thématiques sont très larges et pertinentes. Pour autant, la réflexion n'a pas été axée sur des besoins exprimés par les T1. Pour les maquettes, la partie transversale est en ligne. C'est la partie disciplinaire qui fait défaut. Le département MEEF a pris l'engagement de rédiger des livrets de formation pour la nouvelle offre de formation.

Mme Annie SIMONET signale une initiative locale menée en Côte-d'Or : les PEMF ont communiqué les points forts et les points faibles des fonctionnaires stagiaires. Il ne s'agit pas des compétences acquises ou non acquises mais de l'analyse des rapports de visites. Malheureusement, le manque de lisibilité du contenu des modules ne permet pas de mener plus avant la réflexion. Seul le fonctionnaire stagiaire est en mesure d'expliquer pourquoi il a telle ou telle faiblesse.

Mme Elsa LANG RIPERT redit combien elle aimerait interroger les T1 sur leurs besoins afin qu'ils s'investissent dans des formations qui correspondent à des besoins propres. Les actions sont intéressantes mais elles sont déconnectées les unes des autres. L'idéal serait de disposer d'un portfolio qui fait cruellement défaut.

5

## 7 - Composition CPER DAEU A et EFEC

### ➤ CPER DAEU A

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que l'ESPE a repris le DAEU (Diplôme d'Aptitude aux Etudes Universitaires). Il est rattaché administrativement à Denis Diderot et comporte 2 formations parallèles : formation à distance suivie par le CFOAD et formation en présentiel suivie par le SEFCA. Le Conseil de Perfectionnement doit être mis en place afin de discuter de la cohérence interne au diplôme.

Le Président du COSP soumet la composition du CPER DAEU A projetée en séance au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

### ➤ CPER EFEC

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'un CPER doit comporter entre 7 et 11 membres. Or, la licence EFEC, fédérative pour l'ESPE, a un poids égal entre les parties Culture, Sciences de l'Education et Enseignement. Afin de donner une véritable dynamique à cette licence, le CPER pourrait être composé des 3 responsables d'année, de 3 enseignants, de 3 membres extérieurs, de 2 représentants étudiants et d'1 invité permanent qui pourrait être intégré de façon pérenne. Il semble donc important de passer de 11 à 12 membres.

Le Président du COSP soumet la composition du CPER EFEC projetée en séance au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

M. Jean-Christophe DUFLANC souhaiterait que les CPER soient plus ouverts. Par exemple, le CPER Sciences de Gestion regroupe à la fois l'enseignement professionnel, l'enseignement technologique ainsi que Sciences Economiques et Sociales. Le nombre de personnes étant limité, ne siègent aujourd'hui que des collègues de l'un ou de l'autre domaine alors que les sujets à aborder peuvent parfois varier quand les parcours sont différents.

Mme Elsa LANG RIPERT précise qu'un CPER ne correspond pas à un parcours mais à un regroupement disciplinaire.

## 8 - Restrictions budgétaires

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle le contexte extrêmement difficile depuis fin juin début juillet, date à laquelle l'université a annoncé un déficit fluctuant entre 1 et 6 millions d'euros. La 1<sup>ère</sup> notification prévoyait environ 25 000 heures en charge d'enseignement, soit une économie de 28 % par rapport aux besoins réels, sachant que le département MEEF représente à lui-seul 80 % de l'offre de formation. Or, la présidence n'a pas pris en compte la charge d'enseignement réelle, compte tenu de l'évolution importante depuis 2014-2015 (hausse des effectifs, licence EFEC, DU MEEFA, M1 Sciences de l'Education, Master SES, 600 heures de formation continue). Suite à des discussions difficiles, les 28 % se sont transformés en 18 % puis 10 %, puis 7 % et, grâce aux heures octroyées par le Rectorat, à 5 %. L'ESPE a d'ailleurs demandé que les heures accordées par le Rectorat et les heures prises en charge financièrement par l'université soient bien distinctes.

6

### ➤ Licence EFEC

- ✓ La baisse la plus importante concerne les TICE (- 12 H) puisque la préparation au C2i n'est plus obligatoire au niveau de l'université.
- ✓ Pratiquement tous les CM de la L2 passent à 18 H.
- ✓ La L3 a été peu touchée car c'est l'année de la spécialisation et les étudiants ont beaucoup d'heures optionnelles.
- ✓ En L1-L2-L3, les langues sont amputées de 2 H TD

Mme Marie-Geneviève GERRER annonce l'ouverture du double master MEEF avec Mayence. A la rentrée 2017, l'option facultative en allemand et en espagnol devrait ouvrir. La charge financière du chargé de cours germanophone étant tripartite (Daad, Université franco-allemande, université de Bourgogne), elle n'engendrera aucun coût supplémentaire pour l'ESPE.

La licence EFEC correspond à 1 400 h présence étudiants. L'ESPE espère que les coupes budgétaires ne seront pas renouvelées l'année prochaine et qu'elle pourra récupérer les 150 H retirées afin de disposer d'un pool d'heures pour une réorganisation interne avec une cohérence pédagogique.

### ➤ Département Denis Diderot

La réorganisation a été relativement facile au département Denis Diderot. D'une part, certaines heures maquettes n'étaient pas assurées et, d'autre part, 2 intervenants donnent des cours gratuitement. Les économies ont été réparties essentiellement sur les intervenants extérieurs, ce qui peut se révéler dangereux puisque c'est ce qui fait la richesse de ce master.

➤ Département Sciences de l'Education

Les M1-M2 en présentiel comptant moins de 12 étudiants, la formation est automatiquement amputée de 20 %.

➤ Département MEEF

Mme Elsa LANG RIPERT explique que la réflexion menée pour la nouvelle offre de formation avait déjà permis des réductions. Dans la mesure du possible, en M1, tout ce qui est de l'ordre de la préparation au concours et, en M2, tout ce qui se rapporte à l'accompagnement du stage, à l'entrée dans le métier, a été préservé. L'ESPE a essayé de conserver la spécificité des 2 années, la cohérence M1-M2, la cohérence des maquettes dans leur ensemble. L'ESPE a évité de retirer des heures dans les S1 et S3 préférant répercuter les baisses sur les S2 et S4.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, peu d'heures ont été retirées sur le M1. Le M2 étant très chargé, il était cohérent de l'alléger. L'économie globale représente 500 à 600 H ETD. Ces baisses ont été présentées aux UFR afin de maintenir une cohérence. Pour le 1<sup>er</sup> degré, là aussi les aménagements sont raisonnés.

Mme Sophie PROST comprend que la restriction est faite avec une réflexion concertée mais elle constate qu'il n'y a pas beaucoup de lisibilité en termes de contenu. Dès lors, il est difficile de comprendre sur quoi porte le retrait des heures.

7

Mme Elsa LANG RIPERT précise que pour le 2<sup>nd</sup> degré, lorsque cela était possible, les heures retirées ont été transférées différemment dans les groupes de référence (par exemple, en M1 "préparation à l'exercice professionnel"). Quant à "approche didactique" et "approche de la discipline" il faudrait que les 17 collègues expliquent ce qu'ils veulent enlever ou ce qu'ils veulent traiter plus rapidement.

M. Jean-Christophe DUFLANC indique que ce point est très important puisqu'il correspond à du report sur le terrain. C'est contraignant pour l'ESPE de l'écrire mais pour le Rectorat c'est une source d'informations essentielle.

Mme Anne DAUVERGNE signale que les restrictions budgétaires ont un impact sur les heures des FA. Au titre de la DAFOP, elle aimerait disposer d'un état des lieux afin d'éviter de les rémunérer doublement et par la décharge et par la formation.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que ce point a été abordé avec le Secrétariat Général du Rectorat avant même la décision des baisses horaires. A partir du moment où il n'y a pas eu dédoublement des groupes ou lorsque les heures des titulaires ont été diminuées, certains FA ont eu parfois à assurer moins d'heures que prévu.

Monsieur Gracian DIDIER indique que l'ordre de grandeur théorique montre un potentiel horaire de 3 050 H en fonction du total des heures de décharge formation initiale. A l'heure actuelle,

2 373,5 H sont saisies. Il faudra donc vérifier s'il y a de gros écarts entre les heures prévisionnelles de décharges hebdomadaires et la réalité du service effectué.

Mme Odile GUERRIN prend la parole et précise qu'en tant que parents d'élèves, il est impossible de soutenir ces restrictions budgétaires. Elle fait remarquer que les étudiants sont extrêmement déçus car ils ont choisi une orientation parce qu'il y avait un contenu et un nombre d'heures. Et quelles que soient les matières et les UFR, il y a des coupes sombres, ce qui est inadmissible.

Mme Marie-Geneviève GERRER témoigne de la très forte mobilisation de l'ESPE. Elle souligne le soutien permanent du Rectorat qui a su la guider et la conseiller. Dans cette crise, l'université aurait dû être le premier soutien de l'ESPE alors qu'elle a été son premier adversaire.

Après une suspension de séance demandée par les représentants du Rectorat, le Président du COSP soumet les restrictions budgétaires au vote. Mme Marie-Geneviève GERRER, après discussion avec les représentants d'associations parentales, propose d'ajouter la phrase suivante :

"Les membres du COSP déplorent les restrictions budgétaires qui portent atteinte à la qualité des formations dispensées et souhaitent que ces coupes soient limitées à l'année universitaire 2016-2017".

- Pour : 9 voix
- Abstention : 6 voix

8 Les restrictions budgétaires sont approuvées à la majorité des membres présents ou représentés.

Mme Anne DAUVERGNE précise que le Rectorat a toujours fait preuve de soutien et qu'elle souhaite que le Conseil d'Ecole vote de manière positive. Toutefois, elle explique l'abstention des membres du Rectorat par un besoin de transparence sur les contenus et donc d'éclaircissements sur les coupes opérées dans les masters MEEF.

## 9 - Orientations stratégiques pour l'année 2016-2017

Il s'agit de définir une politique commune du COSP pour les orientations stratégiques 2016-2017. En ce qui concerne la nouvelle offre de formation, l'ESPE rencontre prochainement l'équipe de présidence afin que les règles et le cadre des restrictions pour l'année prochaine soient bien définis. Ensuite, les différentes fiches filières vont être rediscutées.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose d'organiser des séances du COSP au fur et à mesure de l'émergence de points importants. Une prochaine séance pourrait vraisemblablement avoir lieu avant les vacances de février.

Une autre réflexion concerne les chargés de missions transversales. Suite à la démission de la chargée de mission "Innovation numérique", cette charge est en suspens pour cette année mais sera réengagée en septembre 2017 à l'arrivée d'un nouvel enseignant SII.

Les missions "Relations Internationales", "Formation Continue" et "Culture" ont été suspendues afin d'en redéfinir le périmètre qui semblait en inadéquation avec la situation de terrain.

Les missions "Recherche" et "Communication" sont maintenues.

#### 10 - Questions diverses

Mme Sophie PROST aimerait savoir si cette année une évaluation est envisagée et si elle sera mise en oeuvre auprès des T1 qui ont bénéficié de la formation à Dijon.

Mme Elsa LANG RIPERT indique que le groupe de réflexion du comité d'évaluation a repris. Une évaluation est prévue au mois d'avril. Le groupe de réflexion essaie d'élargir le panel mais le questionnaire reste surtout lié aux M1 et M2. Les T1 restent un sujet à part entière et il faudrait imaginer un questionnaire spécifique. Il faut mener une réflexion sur comment les interroger sur la formation et sur leurs besoins dans le corps métier. Viennent aussi des questions sur l'alternance intégrative car il ne s'agit pas que de la formation à l'ESPE mais également sur le lieu de stage. Mme Cathy Perret viendra peut-être présenter les résultats du groupe de travail au prochain COSP.

La séance est levée à 12 H 00.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et  
Pédagogique de l'ESPE



Max NOUBEL